

Image not found or type unknown



Désolidarisation en cas de bien immobilier

Par **villa**, le **04/06/2009** à **10:30**

Bonjour,rnj'ai entammer une procedure de divorce par concentement mutuel, le notaire a rediger les formulaire, il désolidarise mon epouse du pret en cours pour un studio acheté en commun,j assumerai seul le renboursement l'appartement me revient il de droit ou mon epouse en reste elle aussi propriétaire merci